

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mai 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

### Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER  
Nathalie BOUILLARD à Brigitte LAIR  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE

Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER  
Flavien DELÊTRE à Benoît BALAIS  
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT  
Najat LEMERAY à Valérie DESQUESNE

### Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230515-23\_05558-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 9-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2023-052 - Approbation du projet d'établissement multi-accueil Colimaçon**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants.  
Vu la délibération n°DEL 2022-071 du 12 juillet 2022 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale,

Après la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), la collectivité devait mettre à jour son projet d'établissement, outil dynamique pour les équipes et qui favorise le lien avec les institutions.

#### Le projet éducatif est axé sur 4 valeurs qui sont essentielles

- Le bien-être : physique et psychique de l'enfant, de la famille et de l'équipe. Il passe par l'écoute, la sécurité et un accueil de qualité de manière aussi individuel que possible.
- La co-éducation qui passe par un maximum d'échanges avec les parents
- Le respect des enfants, des familles et des agents est une valeur primordiale au sein de notre structure. Chacun est respecté en tant qu'individu à part entière avec son histoire et sa singularité.
- La sécurité physique et affective que nous essayons de procurer au maximum par le biais de notre bienveillance, de notre écoute et de notre disponibilité affective tout en respectant un cadre et des limites nécessaires à l'épanouissement de chacun.

#### Le projet pédagogique est défini autour de ces différents axes :

- L'adaptation
- Les échanges quotidiens avec les parents (transmissions ..)
- Les temps d'activités (motricité libre, activités dirigées, jeu libre, les intervenants ...)
- Les moments de change
- Les temps des repas
- Les temps de sieste
- L'investissement des familles dans l'établissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le projet d'établissement du multi accueil Colimaçon
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 mai 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

